

Présentation de la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage

Novembre 2022-Présentation Webinaires

01 Principes de la réforme

02 Ce qui reste inchangé

03 Calendrier de la plateforme

04 Processus de la plateforme

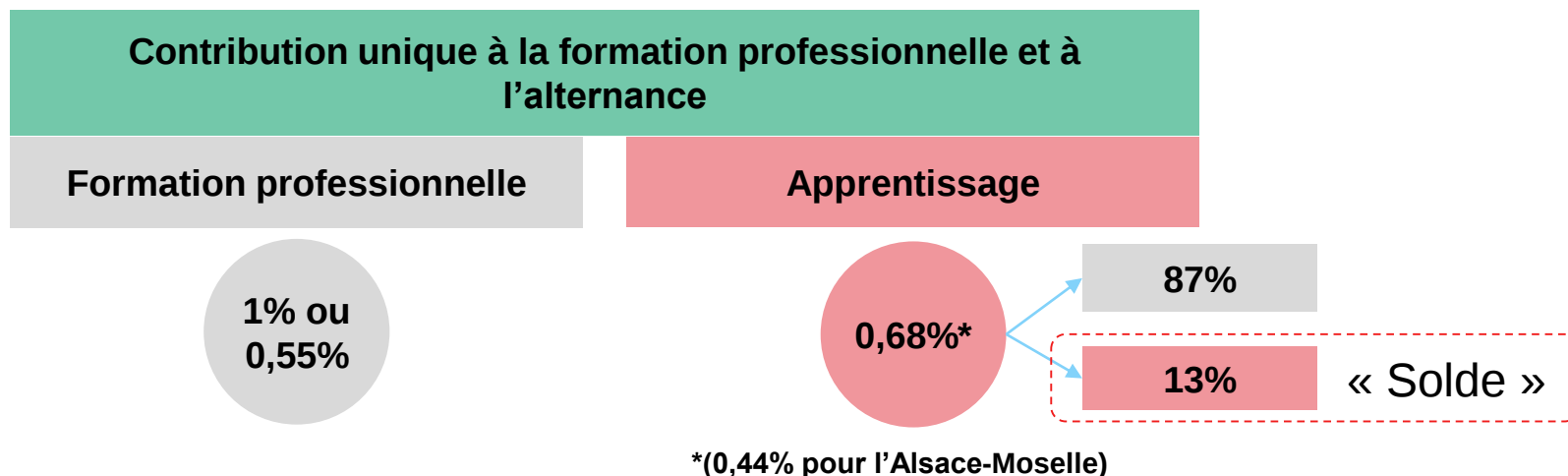
05 Vos questions

01

Principes de la réforme

Le solde de la taxe d'apprentissage, qu'est-ce que c'est ?

Depuis la Loi de 2018, la CUFPA est composée de deux parts :



Le « solde de la taxe d'apprentissage » est constitué :

« 1° Des dépenses réellement exposées afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, **hors apprentissage**, et l'insertion professionnelle, dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire ; (→ versements pécuniaires)
2° Des subventions versées au centre de formation d'apprentis sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées. » (art. L.6241-4 du code du travail) (→ versements en nature)

Les acteurs et parties prenantes

Les bénéficiaires



Etablissements
et leurs usagers

Employeurs

Les opérateurs

ACOSS



Collecteurs

GROUPE



Caisse des
Dépôts

Le mandataire



L'Etat

Les principes fondateurs de la plateforme



Neutralité

Mettre en visibilité les organismes habilités à percevoir le solde grâce à une information structurée sans promouvoir un établissement ou une offre par rapport à une autre



Transparence

Produire des connaissances sur le reversement du solde



Sécurité

Offrir un accès à la plateforme sécurisé aux établissements et entreprises



Facilité

Proposer un service ergonomique aidant les employeurs à formaliser leurs choix et leur offrant, dans une logique de parcours global, un accompagnement de bout en bout pour le reversement du solde

Le mandat confié à la Caisse des Dépôts (CDC)

Les articles L. 6131-4, L. 6131-5 et L.6241-2 du code du travail mandatent la Caisse des dépôts et consignations :

« La Caisse des dépôts et des consignations est chargée d'**affecter les fonds, pour le compte de l'employeur, aux établissements destinataires**, dans les conditions définies au II de l'article L. 6241-2 du présent code. A cette fin, elle mutualise les ressources dès leur réception, au sein du fonds dédié dont **elle assure la gestion administrative, financière et comptable** dans un compte spécifique ouvert dans ses livres. »

« Les établissements destinataires de cette part sont désignés par l'employeur, [...], au moyen d'un **service dématérialisé** mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations ; »

A red geometric border consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the bottom, and a diagonal line on the right that connects the top and bottom lines. The top-left corner is cut off by a diagonal line.

02

Ce qui reste inchangé

Une volonté de stabilité



L'article L. 6241-5 du code du travail est inchangé et précise les 13 catégories de bénéficiaires.



Les listes régionales et la liste nationales restent en vigueur et sont publiées annuellement.



La relation de partenariat établissement-entreprise se poursuit au-delà de la plateforme.



Il est possible de suivre l'avancement de la campagne sur la plateforme.

Quelle plus value pour les établissements ?

Il n'est plus nécessaire de transmettre de reçu libératoire aux entreprises.



Un fichier d'export des versements réalisés avec l'identification des entreprises sera disponible.



designed by freepik

Un outil unique, centralisé et partagé pour plus de simplicité.

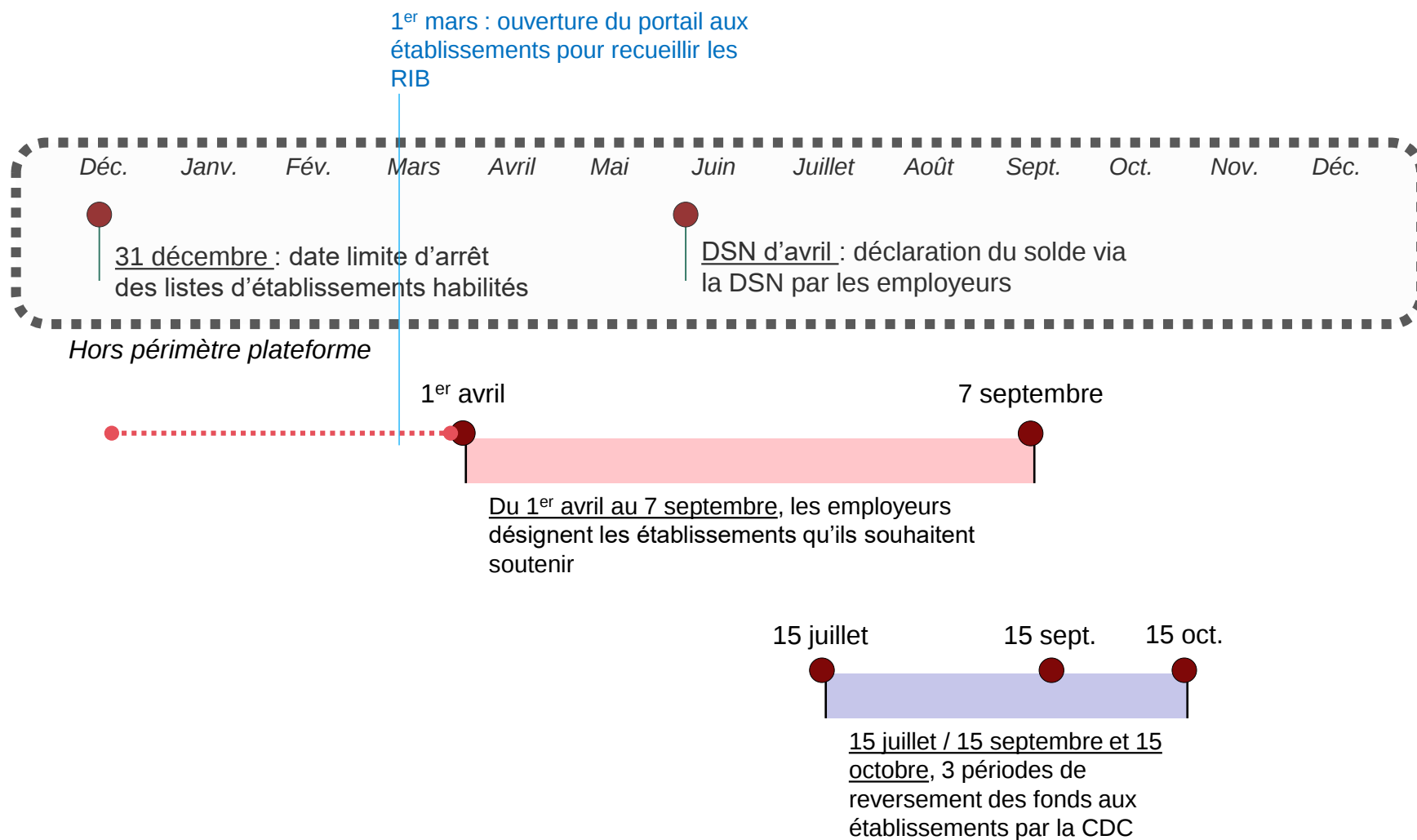


A red geometric border frames the top and right sides of the slide. It consists of a horizontal line at the top, a vertical line on the right, and a diagonal line on the left that connects the top and bottom edges. The number '03' is positioned in the upper right area of the slide.

03

Calendrier de la plateforme

Calendrier de la plateforme



A red geometric frame consisting of a diagonal line from the bottom-left to the top-left, a horizontal line at the top, a vertical line on the right, and a diagonal line from the bottom-right to the top-right.

04

Processus de la plateforme

L'accès à la plateforme

Accès à un portail d'information public

 Accessibilité



SOLTéA, plateforme de
répartition du solde de la
taxe d'apprentissage


Aide


Connexion

[Accueil](#)

[Actualités](#)

[Établissement bénéficiaire](#)

[Entreprise assujettie](#)

[Réglementation](#)

Connexion à l'espace privé

Entreprise assujettie

SE CONNECTER



Actions associées

- Choisir grâce à un moteur de recherche les établissements et/ou formations à soutenir
- Suivre les versements réalisés aux établissements

Etablissement bénéficiaire

SE CONNECTER



Actions associées

- Renseigner un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour recevoir les fonds fléchés par les entreprises
- Renseigner le site internet permettant de présenter mon établissement
 - Trouver une synthèse des fonds attribués

Connexion / habilitation via Net Entreprises grâce à mon Siret



SOLTéA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage



Je me connecte avec mes identifiants Net-Entreprises

Numéro de Siret

Saisissez votre numéro de Siret

14 chiffres

Nom

Saisissez votre nom

Nom inscrit via Net-Entreprise

Prénom

Saisissez votre prénom

Mot de passe

Saisissez votre mot de passe

8 caractères dont une majuscule, une minuscule et un chiffre

Se connecter

[Mot de passe oublié ?](#)

Je ne connais pas mes identifiants Net-Entreprises

Pour accéder au portail, vous devez posséder un compte Net-Entreprises.

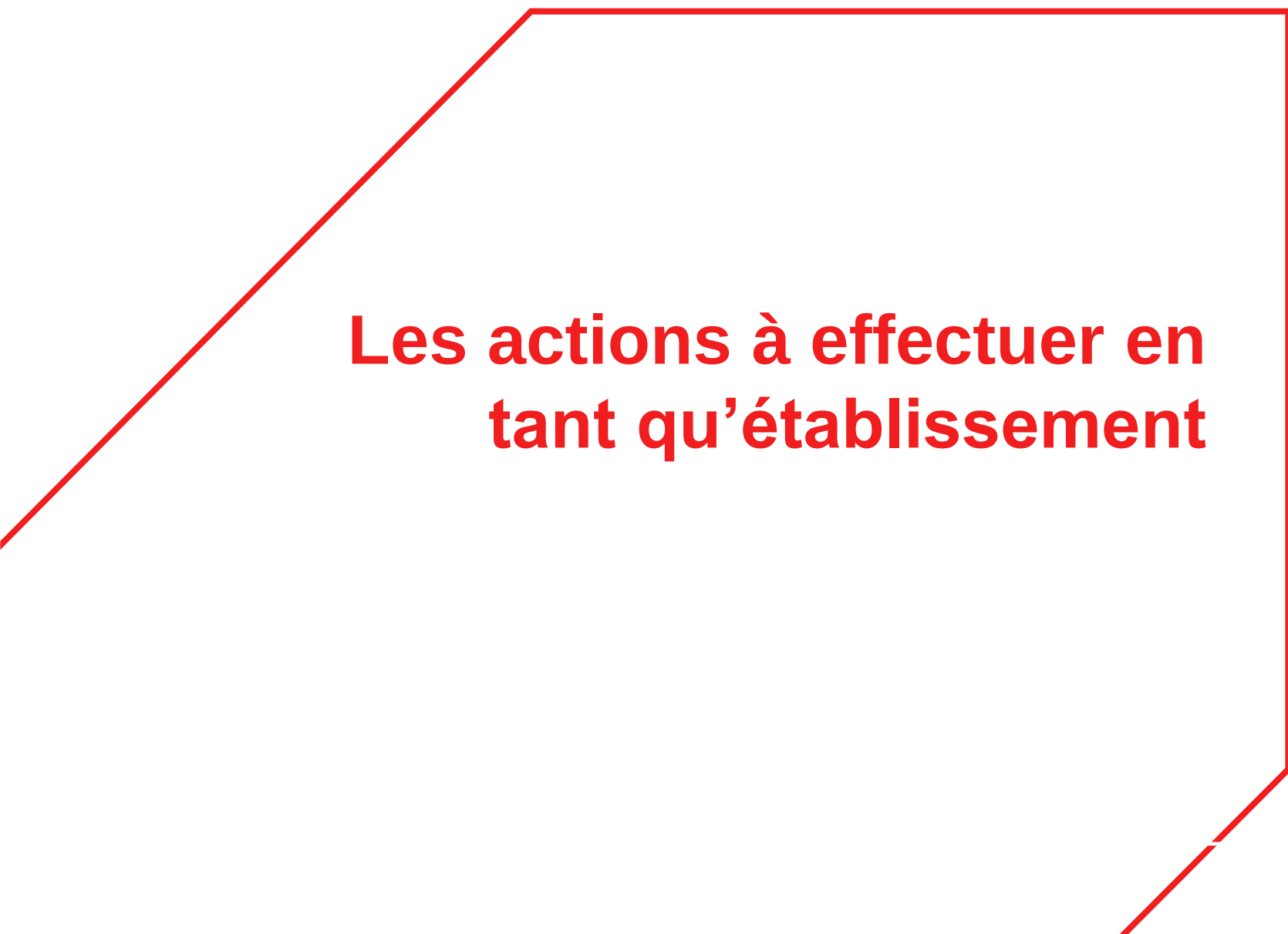
Si ce n'est pas le cas, veuillez cliquer ci-dessous

► [Accéder à Net-entreprises.fr](#)

Besoin d'aide ? Retrouvez des guides d'utilisation sur Net-entreprises ou contactez l'assistance Net-entreprises au 0 820 000 516 ou via leur site internet.



Donnant accès à un espace sécurisé privé, accessible à plusieurs personnes au sein d'un même établissement.

A red geometric frame consisting of a horizontal top line, a vertical right line, and two diagonal lines forming a parallelogram shape. The text is centered within this frame.

Les actions à effectuer en tant qu'établissement

Seule action indispensable : la saisie des coordonnées bancaires

1. L'établissement y retrouvera toutes les informations issues des listes transmises par les services instructeurs qui auront été préremplies;
2. La seule action à effectuer sur la plateforme pour percevoir le solde de la taxe d'apprentissage est la saisie des coordonnées bancaires;
3. Celle-ci se fera de manière sécurisée grâce à la transmission d'un code secret qui sera à renseigner sur la plateforme pour pouvoir ajouter un RIB.
Ce code secret sera transmis au contact figurant dans les listes (adresse postale).
Sans saisie du RIB, aucun fond ne pourra être reversé.
4. Une fois les fléchages clos et les virements opérés (mi-juillet, mi-septembre et mi-octobre), l'établissement pourra retrouver la synthèse des montants perçus au titre du solde de la taxe d'apprentissage et les employeurs contributeurs.

Fiche établissement – Saisie des coordonnées bancaires

Saisie d'un code secret transmis par voie postale pour pouvoir renseigner vos coordonnées bancaires

Coordonnées bancaires votre établissement

Les crédits qui vous sont attribués par les employeurs sont versés par la Caisse des dépôts sur le compte que vous indiquez ce-dessous. Vous pouvez les modifier à tout moment

Afin de protéger votre compte, nous souhaitons nous assurer que c'est bien vous qui essayer de modifier vos coordonnées bancaires.

Un courrier a été envoyé à l'adresse de votre établissement indiqué plus haut contenant un code secret de 6 chiffres. Celui-ci doit être renseigné à chaque modification des coordonnées bancaires de votre établissement

Attention : Si le code n'est pas valide, nous ne pourrons pas enregistrer vos coordonnées bancaires.

Saisissez le code secret

[Je n'ai pas reçu le code secret](#)

Vos coordonnées bancaires

Titulaire du compte

IBAN

Le format n'est pas reconnu. L'IBAN doit contenir 27 caractères

Fiche établissement

Chaque établissement bénéficie d'une fiche pré-remplie depuis les données figurant dans les listes d'habilitation.



[ACCESSIBILITÉ](#) | [AIDE](#) | [L.DUPONT](#)

[ACCUEIL](#) | [FICHE ÉTABLISSEMENT](#) | [SUIVI DES VERSEMENTS](#)

[Accueil](#) > Fiche établissement

[← Fiche établissement](#)

[PARTAGER MA FICHE](#) [VISUALISER MA FICHE](#)

Coordonnées de votre établissement

[FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION](#)

Les informations suivantes sont celles que vous avez renseignées lors de votre demande d'habilitation auprès des services compétents.

Vous pouvez demander leur modification en cliquant sur « Faire une demande de modification ». Votre demande sera soumise à l'autorité compétente.

Nom : École de production industrielle de couture et confection
Sigle : EPICC

Adresse : 139 rue des Arts
Commune : Roubaix
Code postal : 59100

SIRET : Non renseigné
Code UAI : 0597234T

Téléphone : 03 74 09 88 12
Mail : contact@epicc59.fr

Fiche établissement - Absence de coordonnées bancaires

Accueil > Fiche établissement

← Fiche établissement

Les coordonnées bancaires de votre établissement ne sont pas encore renseignées. Sans ces informations, la Caisse des Dépôts ne pourra pas vous verser les qommes qui vous reviendraient [Je renseigne les coordonnées bancaires de mon établissement](#) →

[Partager ma fiche](#)

[Visualiser ma fiche](#)

Coordonnées de votre établissement

[Faire une demande de modification](#)

Les informations suivantes sont celles que vous avez renseignées et qui sont issues des listes préfectorales ou nationale.

i Si vous constatez une erreur, vous pouvez faire une demande de modification

Nom : Ecole de production industrielle de couture et Confection
Sigle : EPICC

Adresse : 139 rue des Arts
Commune : Roubaix
Code postal : 59100

Code UAI : 0597234T
SIRET : Non renseigné

Mail : contact@epicc59.fr
Téléphone : 03 74 09 88 12

Contact(s)

Complémentez votre fiche en ajoutant un où des contacts

[Modifier](#)

Non renseignés

Fiche établissement

Les formations éligibles reliées à chaque établissement sont consultables à partir de la fiche établissement.

Vos formations éligibles

[FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION](#)

Les entreprises ont la possibilité d'attribuer le solde de la taxe d'apprentissage soit à votre établissement ou une de ses composantes, soit spécifiquement à une ou plusieurs de vos formations.

Vous avez 30 formations éligibles au solde de la taxe d'apprentissage.

Intitulé de la formation	Titre du diplôme	Niveau de diplôme	Code RNCP
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240

Résultats : 1-10 sur 30



Fiche établissement

Un lien vers le site de l'établissement et des noms de contacts peuvent être ajoutés par les établissements à partir de leur espace personnel.

Contact(s)

MODIFIER

Complétez votre fiche en ajoutant un ou des contact(s).

Contact supplémentaire 1 :

Prénom : Élodie

Nom : Mailly

Fonction : Responsable communication

Adresse mail : elodie-mailly@epicc59.fr

Téléphone : 01 67 67 06 81

Contact supplémentaire 2 :

Prénom : Thomas

Nom : Morin

Fonction : Responsable administratif

Adresse mail : thomes-morin@epicc59.fr

Téléphone : 01 67 67 06 81

Site(s) internet

MODIFIER

Ajoutez un ou des liens concernant votre établissement.

Non renseigné

Fiche établissement – Suivi des versements

Page de suivi des versements accessible à compter des premiers virements

[Accueil](#) > [Suivi des versements](#)

← Suivi des versements

Campagne 2022 ▼

Retrouvez ci-dessous le ou les versements effectués au bénéfice de votre entreprise.

Date du versement	Montant	Origine	État
15/07/2022	17 530 euros	22 entreprises	Payé
15/09/2022	250 euros	4 entreprises	En cours

Montant total : **17 780 €**

Détail des contributions

Retrouvez la liste des entreprises contributrices.

🔍 Recherche par raison sociale ou numéro de SIRET

[EXPORTER LE TABLEAU](#)

Raison sociale ▼

SIRET

Montant en euros ▼

Détail de l'attribution

Date de versement ▼

Fiche établissement – Détail des contributions

Liste des entreprises ayant effectué des fléchages vers l'établissement

Détail des contributions

Retrouvez la liste des entreprises contributrices.

🔍 Recherche par raison sociale ou numéro de SIRET

EXPORTER LE TABLEAU

Raison sociale ↓	SIRET	Montant en euros ↓	Détail de l'attribution	Date de versement ↓
GALLIMARD	08475938595035	3 843 €	Établissement	15/07/2022
LEVI'S	44069771200063	2 350 €	Formation I	15/07/2022
FERMOB	44069771200063	1 350 €	Formation II	15/07/2022
LENOTRE	81457764900027	400 €	Formation I	15/07/2022
GERMINALE	81457764900027	50 €	Formation II	15/07/2022
THÉÂTRE DES CHAMPS ELY...	44069771200063	44 €	Établissement	15/07/2022
WEDOGIF	84484072800043	42 €	Établissement	15/07/2022
GALLIMARD	08475938595035	33 €	Formation I	15/07/2022
DELICE JUSSIEU	44069771200063	25 €	Formation II	15/07/2022
L'ECURIE	81457764900027	25 €	Formation I	15/07/2022

Fiche établissement – Visualisation d'une campagne

Bilan annuel et pluriannuel des contributions reçues

Campagne

LES 5 DERNIÈRES ANNÉES ▼

Retrouvez ci-dessous le ou les versements effectués au bénéfice de votre entreprise.

Année du versement : **2022** Montant : **17 780 euros** ▼

Année du versement : **2021** Montant : **16 420 euros** ▼

Année du versement : **2020** Montant : **0 euro**

Année du versement : **2019** Montant : **18 034,43 euros** ^

Date du versement	Montant	Origine	État
15/07/2022	17 530 euros	22 entreprises	Payé
15/09/2022	250 euros	4 entreprises	Payé
15/10/2022	254,43 euros	Répartition nationale du reliquat de crédits non affectés par les employeurs concernés. En savoir plus 	Payé

Montant total : **18 034,43 €**

Année du versement : **2018** Montant : **14 763 euros** ▼

**Comment l'entreprise pourra
t-elle rechercher un
bénéficiaire sur la
plateforme ?**

L'accès à un moteur de recherche garantissant neutralité et transparence

Une fois connectée sur la plateforme SOLTéA, l'entreprise accède à un moteur de recherche ;

Elle peut choisir d'affecter le montant de son solde à :

- Un ou plusieurs établissement(s) relevant de différentes catégories;
- Une ou plusieurs formation(s) éligibles au sein de cet établissement
- Une composante de l'établissement (identifiée par son UAI)
- Une ou plusieurs formation(s) éligibles au sein de cette composante

NB: le virement sera toujours à destination de l'établissement (identifié par son Siret et ses coordonnées bancaires)

La recherche peut s'effectuer par Siret, Raison sociale, UAI, Code RNCP, Intitulé de diplôme ou niveau de diplôme ainsi que par localisation.

L'entreprise choisit ensuite le niveau de son fléchage et répartit ses crédits en pourcentage.

Le moteur de recherche pour les entreprises

Permet d'accéder aux établissements, composantes et formations éligibles

Recherche établissement

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET

Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : 0470009E

Ville

Département ▼

Sélectionnez un département dans la liste

Distance :

0 à 150 km



0 km

1 000 km

Recherche d'établissement avec une formation

Intitulé de la formation

Titre du diplôme

Niveau de diplôme ▼

Sélectionnez un niveau de diplôme dans la liste

A red line forms a frame on the left side of the slide. It starts at the top left, goes right, then diagonally down to the bottom left, then up to the bottom right, and finally diagonally up to the top right, creating a trapezoidal shape.

05

Vos questions

Avez-vous des questions ?

En bref

Pour bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage, il vous suffit de...



Renouvelez son **habilitation** auprès du service instructeur compétent en fournissant l'ensemble des éléments nécessaires (Siret, UAI, Code RNCP, coordonnées...);



Se connecter sur SOLTéA dès le **1er mars 2023** pour saisir vos coordonnées bancaires ;



Suivre les versements qui pourraient intervenir dès le **15 juillet 2023**.



Il n'est plus nécessaire de fournir **un reçu libératoire** à destination des entreprises contributrices, la collecte de la taxe étant effectuée directement par les Urssaf et CCMSA par le biais de la DSN des entreprises.

Webinaires nationaux

N'hésitez pas à vous inscrire aux webinaires nationaux d'information sur le projet qui auront lieu le:

Mardi 15 Novembre de 14h à 15h30

Jeudi 24 Novembre de 10h30 à 12h

Mardi 29 Novembre de 15h00 à 16h30

Lundi 05 Décembre de 14h30 à 16h00

Inscriptions à partir du lien :

https://livee.com/chat/cdc-novembre2022/s_750271

Merci de votre participation nombreuse



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

caissedesdepots.fr



Merci de votre participation nombreuse



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*